



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DE CORNOUAILLE

Séance du 6 mars 2009
Hôtel de Ville de Quimper
Présidée par M. Bernard POIGNANT

Membres présents ayant voix délibérative :

- Bernard POIGNANT, Hervé HERRY, Marc ANDRO : Quimper Communauté
- Michel CANEVET : CC Haut Pays Bigouden
- Daniel COUIC : CC Pays Bigouden Sud
- Bernard LE GALL : CC Cap Sizun
- Jean-Claude SACRE, André FIDELIN : CC Concarneau Cornouaille
- Claude BELLIN : CC Châteaulin Porzay
- Jean-Paul LE PANN : CC Pays Glazik
- Nicolas MORVAN : COCOPAQ et PPC
- Alain PENNEC : COCOPAQ
- William BOULIC : CC Pays de Douarnenez
- Pierre PLOUZENNEC : AOCD
- Guy DIQUELOU : CCIQC
- Yves CHATALEN : CMA29

Membres présents sans voix délibérative :

- Jean-René COULIOU, Conseil de Développement
- Jean-Claude LESSARD, Conseil régional

Membres excusés

- Jean-Paul STANZEL CC Pays Bigouden Sud
- Roger LE GOFF, CC Pays Fouesnantais
- Roger LARS, Pays Touristique du Menez-Hom
- Ronan LE MEUR, Chambre d'Agriculture
- Maryvonne BLONDIN, CG29

Participaient également :

- Jérôme BROSSE : Agent comptable du GIP
- Gérard LENGLET, Préfecture du Finistère
- Hélène EGU, CC Pays fouesnantais
- Nicolas PIRIOU, CC Concarneau Cornouaille
- Yann BOTHOREL : CCPCP
- Nathalie CONAN, Ronan MARCEL, Laurent BRUCHON, Stéphane TROPRES : Quimper Communauté
- Christophe PODEVIN, Pays de Douarnenez
- François CLEMENT, CCIQC
- Anne LE DUIGOU, Chambre d'Agriculture
- Yannick LEMOIGNE : CMA29
- Michel DAOUST, Nicolas KERLOCH, Betty ROBERT, Lénaïg WEILER, Véronique LE GUEN : Pays de Cornouaille

Compte-rendu de séance (point 4 modifié le 01/04/09)

Introduction

Bernard POIGNANT souhaite la bienvenue à l'assemblée et communique des Informations relatives aux réunions auxquelles il est convié en tant que Président de l'Agglomération mais qui intéressent l'ensemble de la Cornouaille.

- le Comité Stratégique sur la démarche prospective en Finistère

Bernard POIGNANT a suggéré à la 4C de faire une demande d'adhésion à ce comité car le critère d'adhésion retenu pour le Finistère est le seuil de 50 000 habitants, qu'elle dépasse depuis le dernier recensement. Son adhésion équilibrerait géographiquement le territoire entre Quimper, Brest et Morlaix, seuls membres pour l'instant.

Il annonce aussi avoir émis des réserves sur la métropolisation du département autour de Brest car il faut penser le département autrement. Il se félicite donc que le rapport Balladur aille dans son sens, dans la mesure où les 3 grandes métropoles reconnues de l'ouest sont Rennes, Nantes et Bordeaux.

Nicolas MORVAN indique que la COCOPAQ aussi dépasse les 50 000 habitants et qu'il souhaiterait donc aussi faire partie de ce comité.

- LE B15

Sujets évoqués lors de la dernière réunion :

- l'établissement public foncier
- la LGV avec interrogation sur les temps de trajet Quimper-Paris
- le campus numérique, dans lequel l'UBO à Creac'h Gwen aurait été « oubliée »

- Le rapport BALLADUR

Le rapport préconise l'interdiction de constitution de nouveaux pays au sens de la loi de 1995

1. COMPTES 2008

Jérôme BROSSE présente les comptes 2008 qui ne suscite ni questions ni remarques de l'assemblée.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

2. BUDGET 2009

William BOULIC présente le budget 2009 qui fait apparaître une augmentation de 0.05 €/habitant sur la cotisation des EPCI, nécessitée par les besoins de financement de l'étude sur l'aménagement numérique de la Cornouaille.

Le budget ne suscite ni questions ni remarques, il est approuvé à l'unanimité.

3. L'aménagement numérique de la Cornouaille

Hervé HERRY présente l'état d'avancement des différentes réunions qui ont eu lieu sur le sujet. L'enjeu est de proposer le très haut débit pour tous sans qu'il y ait de fracture numérique. Il s'agit d'assurer l'aménagement du territoire tout en veillant à son équilibre. Il est essentiel de sensibiliser le citoyen et de mobiliser toutes les collectivités, tout en définissant un schéma qui soit également cohérent à l'échelle du département et nécessite donc une interaction avec le CG29 (prise de contact en cours).

La mise en place de ce vaste chantier suppose la mise à disposition de moyens humains (chargé de mission et /ou intervention d'un cabinet extérieur) et financiers : en sus des 1,8 Millions d'euros alloués par le Conseil régional, il serait souhaitable de réserver 1 million d'euros de l'enveloppe 2 du contrat de pays à l'aménagement numérique, ce qui permettrait un début de réalisation à échéance 2011.

Concrètement, 3 groupes de travail ont été constitués :

- 1 groupe chargé de définir un schéma directeur et recenser l'existant
- 1 groupe chargé de sensibiliser la population (rencontre prévue avec chaque EPCI)
- 1 groupe chargé de définir le travail de communication sur les usages, en évitant la fracture numérique sur le territoire, y compris sur le plan social.

Bernard POIGNANT résume le schéma du chantier :

Quimper Communauté dispose de la fibre optique et peut poursuivre son prolongement vers un point d'entrée de chaque EPCI. Ce coût serait pris en charge par le Département. Il appartient donc à chaque EPCI d'indiquer le point d'arrivée de la fibre, de définir les points de destination sur son propre territoire (avec l'aide d'un cabinet d'étude), et d'en supporter le coût, d'où l'importance des moyens financiers à mobiliser et du million supplémentaire qu'il est demandé aux EPCI de dégager au titre de l'enveloppe 2 sur ce projet d'aménagement numérique. Des cofinancements seront à chercher avec le Feder, le CG29, la CDC...

Jean-Paul LE PANN indique qu'il est nécessaire de bien mesurer les sommes nécessaires à ce dossier, rappelant qu'elles seront perdues si elles ne sont pas utilisées avant 2013.

Jean-Claude SACRE soulève la question de la coopération ou de la concurrence avec France Télécom, partant du postulat que la fibre optique France Telecom passe déjà sur certains territoires de Cornouaille.

Marc ANDRO indique qu'il faudra bien trancher cette question de stratégie : ***créer une concurrence à France Télécom sur son territoire, ou aider France télécom à compléter et renforcer son dispositif***. Quimper Communauté a tranché avec Herminéo et ne regrette pas son choix dans la mesure où France télécom a dû consentir des offres plus intéressantes depuis lors. Il indique aussi que toutes les grandes agglomérations ont plusieurs réseaux et il plaide en faveur de l'indépendance, et non de l'alliance avec France Télécom, précisant que le sujet des télécommunications est très spécifique et ne peut être comparé à aucun autre.

Nicolas MORVAN explique qu'en tant qu' élu, il lui sera difficile de faire comprendre à la population que des travaux lourds seront nécessaires pour faire venir la fibre optique de Quimper alors que celle de France Telecom passe déjà sur son territoire. Il ne souhaite pas créer spécialement une concurrence avec France Telecom, il appelle plutôt à interpeller tant l'Etat que France Telecom dans le sens d'une collaboration.

Pierre PLOUZENNEC soulève une autre interrogation, s'agissant de l'approche par EPCI dont il se demande si c'est l'échelle la plus pertinente. Il s'agit d'une des questions auxquelles devra répondre l'étude.

Hervé HERRY considère qu'il faut avancer sur le sujet, et c'est à l'échelle de la Cornouaille qu'il faut réfléchir. Il s'agit bien sûr d'être attentif aux évolutions possibles avec France Telecom et son réseau. Par contre l'importance des sommes dégagées (1,8 M€ du Conseil régional + 1 M€ de l'enveloppe 2) nécessitent de finaliser les études et les actions terrain d'ici 3 ans. Il demande à l'assemblée de considérer Quimper Communauté comme une tête de pont sur le sujet.

Bernard POIGNANT prend acte que l'assemblée confirme son accord pour avancer sur le sujet.

4. Le Contrat de Pays

Michel CANEVET indique que 3 réunions ont permis de faire le point sur la consommation de l'enveloppe 2 et sur l'émergence de nouveaux projets, dont il est évident que tous ne pourront pas être pris en compte. Le réexamen des projets se fait en tenant compte des critères du Conseil régional : caractère structurant du projet, intérêt économique, délai rapide de mise en œuvre. Sur cette base, 7 projets sont susceptibles d'être retenus, qui totalisent 6,9 millions d'euro. Or l'enveloppe disponible est insuffisante, d'où la réflexion qui en a découlé sur le fait de baisser le financement des Z.A. de 25 % à 10 %.

Michel CANEVET évoque aussi le financement du programme Leader pour l'Ouest Cornouaille, sur lequel 300 000 € sont sollicités de la Région., **ainsi que la nécessité de revoir les critères de l'enveloppe 3 en matière d'ingénierie.**

Jean-René COULIOU s'exprime sur l'avis du conseil de développement qui a été demandé, et dont il aimerait être persuadé qu'il n'est pas seulement obligatoire, mais utile. Il fait part d'une assemblée plénière difficile avec des réactions contrastées sur l'avis à donner, surtout de la part de nouveaux membres qui ignorent tout de la région et du fonctionnement du CD et à qui il faut tout expliquer. L'avis du conseil de développement sur le Contrat de Pays est en cours de validation par les vice-présidents, mais d'ores et déjà il peut dire que le préambule ne sera pas revu, que le conseil de développement a un avis plutôt favorable sur le projet d'aménagement numérique, mais que pour le reste il souhaiterait des projets structurants pour la Cornouaille et non une stratégie de guichet. Il indique que l'avis du CD sera rendu avec le compte-rendu de séance.

Jean-Claude LESSARD indique qu'il n'y a pas de changement dans la stratégie régionale mais que ce sont bien souvent les pays qui l'ont interprétée. Il reconnaît au Pays de Cornouaille le mérite d'avoir effectué un travail collectif, ce qui n'est pas le cas de tous les pays. Il estime qu'il n'y a pas de raison que la région ne donne pas son aval sur les projets qui lui seront présentés. Toutefois, il émet une réserve sur le projet de centre de formation de la CCI, dont l'approche doit être revue pour rentrer dans le cadre de l'enveloppe 2.

Il indique aussi que, comme il l'avait annoncé, la question du financement de Leader soulève des difficultés dans la mesure où le programme n'a retenu qu'une candidature (au départ 2 GAL étaient prévus), contrairement à ce que préconisait la Région. Par ailleurs, le Conseil Régional, qui ne consacre plus de ligne aux fonds Leader, laisse les Pays libres de leurs actions.

Bernard POIGNANT résume la situation comme suit :

1 - il est maintenant trop tard pour contractualiser notre révision lors de la première session du Conseil régional, il faut donc viser celle d'octobre.

2 – il convient d'épouser LA priorité, et ne retenir que les projets qui mettent l'accent sur le développement économique et l'attractivité du territoire, en un mot son *développement*. Il précise que, concrètement, il ne sera pas possible de réaliser un schéma des Z.A. entre les 10 EPCI.

3 – Dans le nouveau contrat, rien n'aura été enlevé, ce sont les EPCI qui ont abandonné certains de leurs projets. Tenant compte de cela, l'enveloppe disponible est de 6,4 millions d'euros, ou 7,7 millions si l'on considère un taux de financement des ZA à 10 %.

4 – les projets à la hausse représentent 2 099 000 €, et les nouveaux projets 8,1 M €, soit un total de plus de 10 M € pour une enveloppe disponible de 6,4 ou 7,7 M €. Il y a donc des choix à faire.

5 – les 7 projets arrêtés qu'on peut sélectionner (total 6,9 M €) qui présentent un sens et une orientation territoriale sont :

- le pôle d'excellence rural de Briec (666 821 €)
- le Centre des congrès de QC (3 750 000 €)
- la pépinière d'entreprises de la 4C (450 000 €)
- le hameau d'entreprises de Douarnenez (85 000 €)
- Le centre de formation CCI (875 000 €)
- La fusion des pays touristiques (75 000 €)
- L'aménagement numérique (1 000 000 €)
-

Si le financement des ZA était abaissé à 10 %, il resterait 887 000 € disponibles pour d'autres projets ou pour les demandes de modifications. Dans le cas contraire, il faudrait diminuer la part de chacun de ces 7 projets.

Sur cette base, **Bernard POIGNANT** demande l'accord de l'assemblée pour refuser d'intégrer de nouveaux projets de Z.A. (en raison de l'absence de schéma qui est une exigence de la Région) et pour baisser le taux de financement des Z.A. déjà prises en compte de 25 à 10 %.

William BOULIC propose un taux à 15 %, considérant que la requalification de zones est déjà lourdement pénalisée.

Jean-Paul LE PANN constate que le plafonnement à 600 000 € qui avait été décidé dans le contrat initial n'est pas maintenu.

Jean-Claude LESSARD indique que le montant de 350 000 € qui avait été alloué pour le projet de salle culturelle de Châteaulin et qui était théoriquement perdu a été restitué dans le pot commun. Il précise aussi qu'il est toujours possible de puiser un peu dans l'enveloppe 3 pour compléter l'enveloppe 2.

Nicolas MORVAN souhaite faire préciser ce qu'il advient des projets dont les montants sont revus à la hausse. Il apparaît que les montants ne seront pas revus car la priorité est donnée aux nouveaux projets.

Bernard POIGNANT propose que le travail se poursuive lors de réunions de travail spécifiques sur les bases suivantes :

- Taux des Z.A. à 15 % (simulation à faire)
- pas d'intégration de projets de nouvelles Z.A.
- cas du centre de formation de la CCI à éclaircir

5. Assemblée générale et Rendez-vous de la Cornouaille

- ☒ **Bernard POIGNANT** annonce que L'assemblée générale du GIP aura lieu le 3 juillet 2009 en présence de Jean-Yves LE DRIAN
- ☒ Pour le prochain rendez-vous de la Cornouaille de l'automne, il propose de retenir pour thème le numérique, et d'inviter la Ministre, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. L'assemblée confirme son accord sur ces deux propositions.

6. Questions diverses

- ☒ **Bernard POIGNANT** annonce la signature du Pacte territorial pour la pêche le 13 mars.
- ☒ **CEP**
Jean-Claude SACRE liste les communes retenues pour le CEP (document remis sur table) : Trégunc, Port Launay, Mellac, Le Guilvinec, Plomeur, Guilligomarc'h et Clohars-Carnoët.
Il rappelle surtout que l'énergie aussi est un enjeu important pour la Cornouaille, et il alerte sur le fait que l'ADEME va progressivement diminuer sa part de financement. Il faudra donc sans tarder songer, d'une part à trouver d'autres sources de financement, mais aussi à développer l'EIE qui remplit bien son rôle mais qui est de plus en plus sollicité.
- ☒ **Journée de travail sur la politique touristique à l'échelle de la Cornouaille**
Marc ANDRO présente cette journée de grande envergure qui aura lieu le 22 avril et qui s'inscrit dans l'avancement de la réflexion sur le rapprochement des pays touristiques. Environ 50 personnes seront conviées à ce moment d'échange (élus, professionnels, techniciens) auquel participeront aussi le Directeur du CRT, du CDT et de l'ORT Bretagne.
L'assemblée confirme son accord pour l'organisation de cette journée.
- ☒ **Axe 4 du FEP**
Michel DAOUST indique que Pesca Cornouaille, dans le cadre de sa candidature à l'appel à projets de l'union européenne sur l'axe 4 du FEP, doit proposer un comité de programmation regroupant des professionnels et des acteurs publics. A ce titre, 4 représentants du Pays de Cornouaille sont sollicités, il est demandé au conseil d'administration de les nommer. Sont désignés :
 - Jean-Paul STANZEL, Président de la CCPBS ou son représentant
 - Jean-Claude SACRE, Président de la 4C ou son représentant
 - Wiliam BOULIC, Président de la CC du Pays de Douarnenez, ou son représentant
 - Jean-René COULIOU, Président du Conseil de Développement.

Bernard POIGNANT remercie l'assemblée et clôt la séance.